(*CIRCULAIRE.*)

QUEBEC, 20 mai 1842.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'AI reçu une lettre de Son Eminence le cardinal Fransoni, préfet de la S. Congrégation de la Propagande, m'invitant à unir l'association formée dans ce diocèse pour la propagation de la foi dans nos missions, à celle qui est établie en France pour procurer le même bienfait aux nations infidèles des deux mondes, et dont le siége principal est à Lyon où elle a été fondée. Dans le même temps le conseil de l'association de Lyon m'exprimait, par l'organe de son président, son ardent désir de voir cette union s'effectuer, afin que, comme il n'y a qu'une seule église, toutes les associations du même genre ne forment plus qu'une seule œuvre dans le monde entier, pour le soutien des missions, et que cette œuvre étende sa bienfaisante action partout où règne encore l'infidélité ou l'hérésie.

Je me suis fait un devoir de communiquer cette double invitation aux messieurs qui composent le conseil de l'association de ce diocèse, et de leur demander leur avis à ce sujet. Tous ont été unanimes à reconnaître qu'il ne peut résulter de l'union proposée que de précieux avantages, tant pour nos missions que pour les membres de l'association.

Il est évident que cette union doit être avantageuse à nos missions. En effet, l'association de Lyon, long-temps avant l'établissement de la nôtre, contribuait généreusement au soutien de la mission de la Rivière-rouge ; et c'est surtout au moyen de ses dons qu'on y a bâti une église et deux chapelles. Elle a encore continué depuis ses libéralités envers la même mission, et elle les a même étendues à celle de la Colombie. Ces deux missions absorberaient seules toutes les ressources de notre association, si celle de Lyon ne leur venait en aide. Si donc l'union qui nous est demandée vient à avoir lieu, elle devra rendre le conseil de Lyon de plus en plus favorable à nos missions, et accroître en leur faveur la mesure de ses secours.

Les avantages que les associés du diocèse de Québec trouveront dans cette union sont, 1°. qu'ils auront part aux prières du nombre presque infini de fidèles qui appartiennent à l'association de Lyon ; 2°. qu'ils contribueront avec eux au bien qui, par le moyen de l'œuvre, s'opère dans toutes les contrées de l'univers ; 3°. qu'ils entreront en participation des mérites de tant de saints missionnaires qui, après avoir renoncé à tous les avantages du monde et sacrifié toutes les affections de famille et de patrie, vont travailler à la vigne du Seigneur dans les différentes parties du globe, et de ceux de tant de généreux martyrs dont le sang est versé pour la foi dans les pays infidèles, et qui, protecteurs zélés de l'œuvre, ne sauraient oublier ceux qui la favorisent, dans le séjour où ils reçoivent la récompense de leur dévouement.

Il faut ajouter à tous ces avantages celui d'avoir part à la répartition des annales que publie l'association de Lyon, sur toutes les missions qu'alimente son inépuisable charité. Si la lecture des rapports qui sont publiés annuellement sur les missions du diocèse contribue si efficacement à l'édification des fidèles et à augmenter leur zèle pour l'œuvre de la propagation de la foi, que ne fera pas celle des annales où se trouve consigné tout ce qui se passe d'intéressant pour la religion dans toutes les missions de l'univers ? Or, ces annales ne se publient pas une fois seulement, mais six fois par année, et chaque chef de dizaine a droit d'en avoir un exemplaire, dont la propriété lui revient, lorsqu'il en a donné communication à ses neuf associés.

On doit avoir d'autant moins de répugnance à effectuer l'union proposée, que plusieurs associations partielles formées en Europe pour la propagation de la foi en ont déjà donné l'exemple. Celles de la Bavière, de l'Autriche et de la

(11)

Belgique, qui avaient pour but de secourir certaines missions de leur choix, ont cru devoir se confondre avec l'association de Lyon pour prendre part à l'œuvre générale des missions, et depuis elles sont devenues de plus en plus florissantes : preuve que Dieu accorde une bénédiction particulière à ces associations, du moment que, vivifiées par le principe de l'unité, elles embrassent le monde entier dans l'exercice de leur charité.

Au reste, il n'est pas question de faire passer à Lyon les sommes qui seront recueillies dans le diocèse au profit de l'œuvre de la propagation de la foi. Comme nos ressources, quelque soit leur accroissement, seront toujours insuffisantes pour pourvoir aux moyens de faire porter la lumière de l'évangile aux nombreuses tribus de sauvages infidèles qui habitent la vaste étendue du Canada, il s'ensuit que nos aumônes ne sortiront pas du pays, mais qu'elles continueront d'être réparties comme ci-devant par les soins du conseil siégeant en cette ville. Seulement il sera rendu compte, chaque année, de leur montant à l'association de Lyon, et la nôtre, au lieu d'avoir pour fin de secourir uniquement les missions du diocèse de Québec, en aura une beaucoup plus noble et plus généreuse, celle de contribuer à répandre partout les lumières de la foi.

C'est pour procurer à notre association les avantages qui doivent résulter de l'union qui nous est demandée, que, de l'avis des messieurs du conseil, je viens inviter aujourd'hui les membres de l'association du diocèse à y concourir. Vous aurez donc la bonté de lire la présente au prône de votre messe paroissiale, le premier dimanche après sa réception, et de prier tous ceux de vos paroissiens qui appartiennent à l'association de se réunir, soit dans la salle publique, soit dans la sacristie, pour faire connaître s'ils consentent à l'union que le souverain pontife a tant à cœur de voir s'accomplir. Vous voudrez bien m'informer ensuite, sous le plus court délai, de la réponse qui vous aura été faite.

Je me flatte que mes fidèles diocésains s'empresseront de se rendre au désir du chef suprême de l'église, et qu'ils ambitionneront l'avantage d'être unis à l'association de Lyon, à l'exemple de tant de catholiques de tous les pays qui s'y sont aggrégés. Eux aussi voudront coopérer au salut de tant de millions d'ames auquel cette précieuse association travaille avec persévérance, et participer à l'honneur insigne d'aider à la conquête spirituelle du monde.

Espérant que vous mettrez tout votre zèle à procurer l'accomplissement de mes vues, je demeure avec un bien sincère attachement,

Monsieur le curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ JOS. Ev. DE QUEBEC.

Pour vraie copie.

Secrétaire.